

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE ST VINCENT LA COMMANDERIE

ombre de Membres : 1 exercice 11 ésents

8 9

)15-11-005

bjet:

otants.

ixe d'aménagement au 1er ınvier 2016

DDT Drôme - SATR Pôle droit des sols - reçu le

2 G MOV. 2015

L'an deux mil quinze le seize novembre, à dix-neuf freures Le Conseil Municipal de ST VINCENT LA COMMANDERIE: (Brôme) dûnnent convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la dictifé fous la présidence de Madame Françoise AGRAIN. Maire. Madame Françoise AGRAIN, Maire. Date de convocation du Conseil Municipal: 9 novembre 2015

Présents: Messieurs Frédéric PELLEGRIN et Michel AYMES, adjoints

Messieurs Luc BIOSSAT, Vincent DANSAGE, Christophe BELLISSARD,

DUMARCHE, et Madame Hélène BRESSON

Absent: Grégory BARD Absente excusée: Véronique ZUCCHINELLI a donné

pouvoir à Hélène BRESSON – Sophie RAILLON a dû partir avant les votes

Secrétaire de séance : Christophe BELLISSARD

Madame le Maire rappelle les principes de la taxe d'aménagement instaurée sur la commune au 1er janvier 2012, en remplacement de la Taxe locale d'Equipement.

Vu l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, Vu la délibération du 21 octobre 2011 instaurant au 1er janvier 2012 la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal au taux de 3 %,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, ou représentés :

DECIDE de maintenir le taux à 3 % de la taxe d'aménagement sur l'ensemble du territoire communal.

DiT que cette décision sera reconduite de plein droit.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Extrait certifié conforme. A St Vincent la Commanderie, le 17 novembre 2015 Le Maire,

